

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
COMMUNE DE GINESTAS

N° D2022-07-03

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département  
de l'AUDE

Arrondissement  
de NARBONNE

Domaine :

Administration  
Générale

Objet :

Affaire MICHELUZZI  
Demande de  
subvention Conseil  
Départemental

Nbre de conseillers

- en exercice	15
- présents	14
- votants	15
- absents	01
- exclus	

Convocation en date  
du : 22/08/2022

Affichage en date  
du :

Publication de la  
présente en date  
du :

**CERTIFIEE  
EXECUTOIRE  
PAR RECEPTION  
SOUS-PREFECTURE  
DE NARBONNE LE :**

**PAR PUBLICATION  
LE :**

**Séance du Conseil Municipal du 29/08/2022**

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie , BLANC Eric, GREGOIRE Annick, AGUAS Marie Line, TROCHON Marjolaine, MARTINEZ Christine, HAMMOUDI Bilal, ROCHETTE Justin, RANDRIAMANALINA Nalson, CRESSEND Laurent, VIGNON Lucie, PRIOLEAU Karine, CARDONA Delphine

***Formant la majorité des membres en exercice.***

Absents : Alain CECCHINATO

Empêchés :

Procurations : Alain CECCHINATO à Eric BLANC

Secrétaire : TROCHON Marjolaine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune est toujours confrontée depuis décembre 2021 à un grave problème de sécurité, deux immeubles cadastrés sous les n° AB 112 et AB 113 situés dans le centre ancien du village, se sont en partie effondrés, mettant en péril les riverains et les maisons mitoyennes.

L'expert désigné par le TA de Montpellier a conclu à l'urgence des travaux de mise en sécurité, précisés par la note technique du bureau d'études EGC Ingénierie.

Une demande a été déposée auprès du Président du Tribunal Judiciaire, afin qu'il statue pour nous autoriser à intervenir rapidement pour la déconstruction de ce bâtiment étant à ce jour sans maitre.

Par délibération du 11 juillet 22 le conseil a désigné un avocat pour qu'il nous représente dans cette action en justice.

Une estimation de cette démolition a été réalisée pour un montant de 63.835 HT

Nous devons impérativement engager cette somme dès que nous aurons l'autorisation de réaliser ces travaux, même si elle grève de manière importante notre budget et remet en question la réalisation de certains programmes prévus initialement.

Monsieur le Maire indique qu'une demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil Départemental

Le Conseil après délibération à l'unanimité

☒ Approuve le devis des travaux présenté pour un montant de 63.835 € HT

☒ Autorise le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental.

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas le 29/08/2022

Le Maire,  
Georges COMBES